

RCS : BLOIS

Code greffe : 4101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BLOIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 01991

Numéro SIREN : 487 766 545

Nom ou dénomination : A.D.H PAYSAGES

Ce dépôt a été enregistré le 21/03/2018 sous le numéro de dépôt 579

Comptes annuels

SARL ADH PAYSAGES

39 Avenue des Rondaises

41100 VILLIERS SUR LOIR

Exercice du : 01082016 au 31072017

APE : 8130Z

SIRET : 48776654500023

Cabinet Val de Loire Conseil
Experts Comptables et Commissaires aux Comptes associés
27, avenue Jean Laigret - 41000 BLOIS
tél. 02-54-78-03-23
fax 02-54-74-32-25
E. mail : blois@vdlconseil.fr

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/07/2017			31/07/2016
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	2 581	2 581		
	Fonds commercial (1)	154 200		154 200	154 200
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	340 381	246 777	93 604	69 480
	Autres immobilisations corporelles	1 896 590	994 511	902 078	964 331
	Immobilisations en cours	1 663		1 663	
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières	21 500		21 500	21 500
	TOTAL (II)	2 416 914	1 243 869	1 173 045	1 209 511
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	559 461		559 461	536 127
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	5 734		5 734	4 876
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	284 211	1 296	282 915	370 422
	Autres créances	78 949		78 949	158 629
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	60 000		60 000	260 000
	DISPONIBILITES	647 229		647 229	357 598
	Charges constatées d'avance	26 074		26 074	21 564
	TOTAL (III)	1 661 658	1 296	1 660 362	1 709 217
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		4 078 572	1 245 165	2 833 407	2 918 728
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				21 500	21 500
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/07/2017

31/07/2016

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	80 000	80 000
	RESERVES		
	Réserve légale	8 000	8 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	661 946	882 834
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	180 596	(888)
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	930 542	969 946
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges	10 500	
	Total des provisions	10 500	
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	899 949	869 636
	Emprunts et dettes financières divers	4 821	2 573
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	420 603	519 096
	Dettes fiscales et sociales	292 309	293 291
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 091	
	Autres dettes	273 312	264 185
	Produits constatés d'avance (1)	280	
	Total des dettes	1 892 365	1 948 782
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	2 833 407	2 918 728
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		180 595,81	(887,88)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		1 293 651	1 297 536
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

Compte de Résultat

31/07/2017

31/07/2016

		12 mois	% C.A.	11 mois	% C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	4 584 232	100,00	3 530 099	100,00
	Montant net du chiffre d'affaires	4 584 232	100,00	3 530 099	100,00
	Production stockée				
	Production immobilisée	2 900	0,06	51 101	1,45
	Subventions d'exploitation	4 094	0,09	1 367	0,04
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	15 720	0,34	17 972	0,51
	Autres produits	6		23	
Total des produits d'exploitation		4 606 953	100,50	3 600 562	102,00
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements	2 015 425	43,96	1 608 408	45,56
	Variation de stock	(23 334)	-0,51	(52 322)	-1,48
	Autres achats et charges externes	930 207	20,29	871 574	24,69
	Impôts, taxes et versements assimilés	63 553	1,39	55 384	1,57
	Salaires et traitements	936 679	20,43	789 100	22,35
	Charges sociales du personnel	205 738	4,49	148 299	4,20
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	230 565	5,03	201 342	5,70
	Autres charges	261	0,01	579	0,02
Total des charges d'exploitation		4 359 093	95,09	3 622 365	102,61
RESULTAT D'EXPLOITATION		247 860	5,41	(21 803)	-0,62
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
	De participations (3)	25		13	
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)				
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	8 564	0,19	11 658	0,33
	Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges				
	Différences positives de change	94		8	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers		8 682	0,19	11 679	0,33
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées (4)	15 490	0,34	17 713	0,50
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières		15 490	0,34	17 713	0,50
RESULTAT FINANCIER		(6 807)	-0,15	(6 034)	-0,17
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		241 053	5,26	(27 836)	-0,79
Total des produits exceptionnels		8 462	0,18	17 922	0,51
Total des charges exceptionnelles		10 873	0,24	8 400	0,24
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(2 411)	-0,05	9 522	0,27
PARTICIPATION DES SALAIRES					
IMPOTS SUR LES BENEFICES		58 046	1,27	(17 426)	-0,49
TOTAL DES PRODUITS		4 624 097	100,87	3 630 164	102,83
TOTAL DES CHARGES		4 443 501	96,93	3 631 052	102,86
RESULTAT DE L'EXERCICE		180 596	3,94	(888)	-0,03

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 833 407 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **4 624 097 euros** et un total **charges** de **4 443 501 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **180 596 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/08/2016** et finit le **31/07/2017**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Crédit d'impôt Compétitivité des Entreprises

Le Crédit d'Impôt Compétitivité des Entreprises auquel la société peut prétendre au titre de l'exercice a été comptabilisé dans les comptes annuels ci présentés.

La méthode de comptabilisation retenue est celle de l'utilisation d'un sous compte de la classe 64. Il s'élève à 41 152 € au titre de l'année 2016 et une provision pour un montant de 29 525 € au titre de la période du 1er janvier au 31 juillet 2017.

Ce CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité de la société à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de formation, de recrutement.

Immobilisations

Les éléments figurant au bilan dans la rubrique immobilisations incorporelles comprennent la valeur du fonds de commerce.

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en euros

Par application du règlement 2015-06 de l'ANC en date du 23 novembre 2015, le fonds de commerce n'est pas amorti.

A la clôture de l'exercice, le fonds de commerce fait l'objet d'une dépréciation par voie de provision lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur nette comptable. L'estimation de ces actifs incorporels fait l'objet d'une revue périodique selon des méthodes constatées, adaptées au secteur d'activité Dans les présents comptes annuels aucune provision pour dépréciation n'a été constatée.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Nature de l'immobilisation	Mode amortissement	Durée
Logiciel	Linéaire	1 an
Matériel & outillage	Linéaire	3 à 7 ans
Installations & agencements divers	Linéaire	5 à 20 ans
Agencements entrepôt	Linéaire	10 ans
Agencements 39, rue des Rondaizes	Linéaire	5 à 25 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 5 ans

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Créances et dettes

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en euros

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Cotisations de gérance TNS

Il y a eu un changement de méthode concernant le calcul des cotisations de gérance. Elles sont calculées dorénavant sur les rémunérations réelles de l'exercice.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/07/2017
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	162 392				5 611	156 781
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	162 392				5 611	156 781
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	293 008		48 171		797	340 381
	Instal., agencement, aménagement divers	1 042 428		78 956		24 369	1 097 015
	Matériel de transport	612 639		48 723		2 501	658 861
	Matériel de bureau, mobilier	130 378		10 336			140 714
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours			1 663			1 663
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		2 078 452		187 849		27 667	2 238 633
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	21 500					21 500
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	21 500					21 500
TOTAL		2 262 344		187 849		33 278	2 416 914

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/07/2017
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	8 192		5 611	2 581
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 192		5 611	2 581
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	223 527	23 250		246 777
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	396 364	105 593	21 141	480 816
	Matériel de transport	337 147	79 450	2 305	414 292
	Matériel de bureau, mobilier	87 603	11 801		99 404
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 044 641	220 093	23 446	1 241 288
TOTAL		1 052 833	220 093	29 057	1 243 869

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers	116						116
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES	116						116
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL	116						116
TOTAL GENERAL NON VENTILE			116				116

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/07/2017
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges		10 500		10 500
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		10 500		10 500
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	1 296			1 296
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	1 296			1 296
TOTAL GENERAL		1 296	10 500		11 796

Dont dotations et reprises {
- d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

10 500

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

31/07/2017

1 an au plus

plus d'1 an

CREANCES				
	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	21 500	21 500	
	Clients douteux ou litigieux	1 555	1 555	
	Autres créances clients	282 656	282 656	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	12 878	12 878	
	Taxes sur la valeur ajoutée	22 807	22 807	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	29 525	29 525	
	Groupe et associés (2)	2 976	2 976	
	Débiteurs divers	10 764	10 764	
	Charges constatées d'avances	26 074	26 074	
	TOTAL DES CREANCES	410 734	410 734	
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice			
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

31/07/2017

1 an au plus

1 à 5 ans

plus de 5 ans

DETTES					
	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	899 949	301 235	598 714	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	4 821	4 821		
	Fournisseurs et comptes rattachés	420 603	420 603		
	Personnel et comptes rattachés	123 667	123 667		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	68 786	68 786		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	84 844	84 844		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	15 012	15 012		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 091	1 091		
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	273 312	273 312		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	280	280		
	TOTAL DES DETTES	1 892 365	1 293 651	598 714	
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	160 246			
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	230 291			
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros		31/07/2017	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		800,00	100,0000	80 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		800,00	100,0000	80 000,00

A.D.H PAYSAGES
Société à responsabilité limitée
Au capital de 80.000 Euros
Siège social : 39 Avenue des Rondaizes
41100 VILLIERS SUR LOIR
RCS BLOIS N° 487.766.545

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 31 JANVIER 2018

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2017

L'associée unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le **bénéfice** de l'exercice clos le **31 juillet 2017** s'élevant à **180.595,81 Euros** en totalité au compte « Autres réserves ».

En outre, l'associée unique décide d'approuver le prélèvement sur le compte « **Autres réserves** », de la somme de **39.404,19 Euros** pour distribution de dividendes.

Cette distribution de dividendes d'un montant total de **220.000,00 Euros**, fait ressortir un dividende par part de **275,00 Euros**.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour

Après affectation du résultat de l'exercice et prélèvement, le compte « **Autres réserves** » s'élève à **622.541,73 Euros**.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende ouvrant droit à abattement de 40 %
31 juillet 2014	NEANT
31 juillet 2015	NEANT
31 juillet 2016	220.000 €

Certifié conforme
Les cogérants





Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos au 31 JUILLET 2017

ADH PAYSAGES SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

39, AVENUE DES RONDAIZES
41100 VILLIERS SUR LOIR



EXPERTISE COMPTABLE
CONSEIL - AUDIT



Version 2014/01

ADH PAYSAGES
Société à responsabilité limitée
39, avenue des Rondaizes
41100 VILLIERS SUR LOIR
Capital social : 80 000 €

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 juillet 2017

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ADH PAYSAGES SARL relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} août 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis, nous nous sommes assurés de la cohérence du montant de la provision pour risques comptabilisée, de la qualité des opérations d'inventaire des stocks ainsi que de l'apurement des créances clients et de la cohérence du principe de séparation des exercices.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

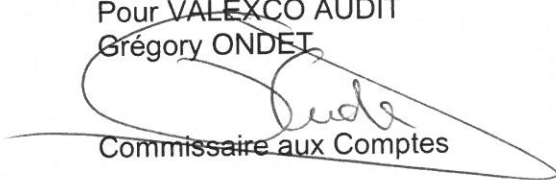
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FONDETTES,
Le 12 janvier 2018

Pour VALEXCO AUDIT
Grégory ONDET



Commissaire aux Comptes